

de surprise en certains parages parce que cette question n'a pas été laissée en suspens, en attendant que la commission consultative du tarif soit prête à fonctionner. Il n'y a pas le moindre doute cependant que tous les renseignements concernant cette affaire ne fussent à la disposition de tous les honorables membres de la gauche et surtout du chef du parti conservateur. Une commission du tarif très compétente a parcouru les différentes parties du pays à grands frais, en 1920. L'honorable député de York-Ouest (sir Henry Drayton) était le président de cette commission et il est reconnu ici comme un expert en matière d'économie politique et de finance. Le seule difficulté en ce qui regarde cette commission, c'est qu'elle était composée de protectionnistes avérés; or, bien que cinq années se soient écoulées depuis cette époque, les commissaires se sont abstenus de faire rapport, pour l'excellente raison que leurs conclusions auraient été de nature à nuire aux gros capitalistes dont le parti conservateur s'est fait le serviteur docile. Bref, pour des raisons de parti, la commission a eu peur de rendre publiques les conclusions qu'elle avait tirées de son enquête. Et si ces déductions sont erronées, je conseillerais à mes honorables amis, comme l'honorable député de Fort-William (M. Manion) par exemple, d'appliquer ces conclusions à la présente discussion. J'ose espérer toutefois que les conclusions de la présente commission consultative du tarif seront mises à la disposition du public.

Et maintenant, je désire examiner pour quelques instants un autre aspect du système de vol légalisé et j'espère être en mesure d'exposer l'absolue fausseté et l'extravagance révoltante d'un régime fiscal de la nature de celui que nous tolérons au Canada. Je constate que le *Canadian Milling and Grain Journal*, de Montréal, a reproduit avec une joie non déguisée plusieurs éditoriaux provenant d'autres journaux, surtout de l'*Alberta Farmer* et du *Calgary Weekly Herald*. Avant d'aller plus loin toutefois, permettez-moi de dire que l'*Alberta Farmer* n'est pas du tout un journal agricole et que son attitude n'a jamais été endossée par les cultivateurs. D'autre part, le *Canadian Milling and Grain Journal* n'est pas même satisfait d'un droit d'exportation sur le blé; le but ultime que l'on vise c'est d'empêcher absolument l'exportation du blé. De cette façon, après avoir fait disparaître toute concurrence étrangère sur le marché domestique, les minotiers empêcheront l'exportation du blé canadien aux Etats-Unis afin d'avoir une plus grande liberté d'allures sur les marchés où s'écoule notre fa-

[M. Evans.]

rine. Voici les commentaires que le journal en question fait sur la situation:

Si nous regardons par delà le barrage de fumée de la politique, la situation n'est susceptible que d'une solution claire et nette: En dernier ressort, la récolte de grain toute entière du Canada devrait être convertie en produit fini au pays et exportée sur les marchés étrangers sous forme de farine. C'est là l'idéal à atteindre et bien loin que la chose soit impossible du fait de notre situation géographique, les puissants du jour à Ottawa pourraient y arriver facilement. La somme toute entière des bénéfices résultant de la fabrication resterait ainsi en Canada. . . ; notre mot d'ordre devrait être: "Les minoteries canadiennes pour le blé du Canada".

Si cet article a un sens quelconque, il doit signifier qu'il faut garder au pays tout le surplus de notre blé destiné à l'exportation pour le bénéfice des minotiers canadiens et que le Parlement doit servir d'outil à l'industrie de la minoterie afin de consommer sous sa forme la plus outrageante ce vol sur une grande échelle.

Examinons donc pour un instant la situation de l'industrie de la minoterie. Le bulletin de la statistique agricole a publié l'autre jour une série de chiffres qui sont exacts, j'ai tout lieu de le croire. Le bulletin en question donne la cote des prix de la farine à Liverpool et à Winnipeg ainsi que dans les autres centres de distribution dans le monde entier pour le mois de février.

M. CAHAN: Sont-ce là les prix du gros ou du détail?

M. EVANS: Les prix du gros à Liverpool, pour la farine dite "top patents" 280 livres, \$11.87; Winnipeg, pour 196 livres, ce qu'est notre baril ordinaire, \$9. Notre sac de 98 livres, comme nous l'achetons d'ordinaire, revient donc à \$4.50, à Winnipeg, et à \$4.11½ à Liverpool. Bref, le prix de la farine est donc de 38c.½ moins élevé à Liverpool qu'à Winnipeg. Le prix moyen du blé pour la même période, c'est-à-dire le mois de février, était pour le blé n° 1 Nord du Manitoba, de \$1.90 à Liverpool et de \$1.53½ à Winnipeg. Au sac de 98 livres la farine était 38c.½ meilleur marché à Liverpool qu'à Winnipeg, alors que le blé coûtait 35c.¼ par boisseau de moins à Winnipeg qu'à Liverpool.

M. FOSTER: Il y a les frais de transport.

M. EVANS: Mon honorable ami met la charrue devant les bœufs. Le blé du nord n° 1 a un rendement de 40 livres de farine au boisseau, mais pour être bien sûr, disons qu'il faut 150 livres de blé pour produire 98 livres de farine. En conséquence le prix du blé nécessaire pour avoir un sac de farine serait \$2.32 à Winnipeg et \$2.85 à Liverpool, soit une différence de 53c. en faveur de Win-